



L'assurance peut elle demander de payer des travaux

Par oliviou

Bonjour, suite à un sinistre incendie survenu dans le garage en novembre 2020, j'ai constaté une fuite au toit de la maison près du garage en janvier 2021. J'ai demandé à l'assurance d'intervenir pensant qu'elle était due à l'intervention des pompiers.

L'assureur mandate une entreprise qui répare la fuite courant janvier 2020.

En octobre 2021 je reçois la facture de l'entreprise qui a été mandaté m'indiquant que l'assureur ne veut pas payer la facture et donc me demande de régler la somme.

J'ai fait part de mon étonnement auprès de l'assureur lui indiquant qu'il ne m'avait pas prévenu qu'il n'y aurait pas de prise en charge et que je n'ai jamais eu de devis de la prestation.

L'assureur me répond que la fuite au toit n'incombe pas au sinistre incendie après consultation de l'expert et que je dois régler la facture.

Ma question : l'assureur peut il me demander de payer une prestation qu'il a lui même mandaté sans que je sois avisé qu'elle ne sera pas prise en charge et sans que je n'en connaisse le montant ?

Merci pour votre attention et vos réponses